

**PROJET DE LETTRE A L'ATCM
CONCERNANT L'ANNEXE PROVISoire SUR LA RESPONSABILITE
AU PROTOCOLE AU TRAITE SUR L'ANTARCTIQUE
RELATIF A LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**PROJET DE LETTRE A L'ATCM
CONCERNANT L'ANNEXE PROVISoire SUR LA RESPONSABILITE
AU PROTOCOLE AU TRAITE SUR L'ANTARCTIQUE
RELATIF A LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

La question du champ d'application de l'annexe sur la responsabilité au Protocole sur l'environnement au traité sur l'Antarctique a été examinée par la CCAMLR au cours de sa XIV^{ème} session.

Diverses vues ont été exprimées par les membres de la Commission qui sont également tous membres de la Réunion Consultative au Traité sur l'Antarctique (ATCM). Cette diversité de vues pourra être à nouveau exprimée au sein de l'ATCM. Toutefois un sentiment assez général s'est exprimé, sans toutefois qu'il s'agisse nécessairement d'un consensus, en faveur des deux positions suivantes :

1. Les matières soumises aux règles de la CCAMLR ne devraient pas entraîner de responsabilité.
2. Les activités ou événements liés à la pêche pourraient entrer dans le champ de l'annexe sur la responsabilité.